



**ASSISTANCE TECHNIQUE
FROMAGERE MULTIMEDIA
FRANCE**

Entre

CFF PATRICK ANGLADE Conseil et Formation en Fromagerie

Et

Monsieur, Madame, Mademoiselle

Structure

Adresse.....

Code Postal Ville Pays.....

Tél.:.....Fax.....Mobile.....

Email :@.....

N° T.V.A. :.....

Ce contrat informe chacune des parties de leurs droits et engagements.

Il est convenu ce qui suit :

Patrick ANGLADE conseiller-formateur s'engage à :

- Assurer une Assistance Technique Fromagère pour l'entreprise définie ci-dessus par l'intermédiaire des moyens de communication suivants : Téléphone, Courrier, Fax, Internet.
- Répondre aux sollicitations de l'entreprise ci-dessus le plus rapidement possible, dans la mesure de ses disponibilités.

L'entreprise.....surnommée s'engage à :

- Régler le coût du contrat à CFF PATRICK ANGLADE Conseil et Formation en Fromagerie,
- Communiquer et/ou enregistrer toutes les informations nécessaires à l'établissement d'un diagnostic,
- Régler les frais éventuels d'analyses, s'il y a lieu,
- Accepter un possible manque de résultat. Une assistance technique via un média ne pouvant en aucun cas remplacer une expertise sur le terrain,

Conditions de l'Assistance Technique Fromagère Multimédia France:

- L'Assistance Technique Fromagère Multimédia est signée pour **un an** (de date à date).

- Suite à une première consultation, Deux exemplaires du contrat seront envoyés à l'entreprise dont un devra être retourné signé et accompagné du règlement. A réception du règlement, l'entreprise recevra une facture acquittée.

- CFF PATRICK ANGLADE Conseil et Formation en Fromagerie se réserve le droit de ne pas répondre aux sollicitations d'une entreprise n'étant pas à jour du règlement de son assistance.

- Cette assistance ne prévoit aucune intervention sur site.

- Les informations communiquées par téléphone, courrier, fax ou internet doivent permettre à l'entreprise d'appréhender les causes d'un problème, d'ouvrir des pistes de recherche et éventuellement de le résoudre. Dans la mesure du possible et des informations fournies, CFF PATRICK ANGLADE Conseil et Formation en Fromagerie s'efforcera de donner les meilleures informations possibles au fromager pour trouver une solution.

- Le coût de l'Assistance Technique Fromagère Multimédia France est de **350 € H.T. + TVA 19,6% soit 418,60 € TTC.**

La TVA est facturée selon la législation en vigueur.

Il comprend :

- La prestation de conseil de CFF PATRICK ANGLADE Conseil et Formation en Fromagerie par téléphone, email, courrier ou fax,

- l'envoi éventuel de compléments d'informations opportuns par courrier, fax ou email,

M. PATRICK ANGLADE est joignable à :

Bonac sur Lez 09800 BONAC-IRAZEIN

Portable : +33 (0)6 83 74 07 78

Fax : +33 (0)5 61 96 79 00

Email : pat.anglade@laposte.net

Le contrat prend effet ce jour,pour se terminer le.....

Fait à.....

Le.....

M. PATRICK ANGLADE

M. le Responsable de l'entreprise

Règlement Le..... Mode

Tout contrat signé doit être réglé par l'entreprise susnommée